



Corporation des conseillères et conseillers pédagogiques
en formation professionnelle et technique

DÉVELOPPEURS
DE COMPÉTENCES

La liste suivante représente l'ensemble des tâches qu'une conseillère ou un conseiller pédagogique en formation professionnelle peut être appelé à effectuer :

1. Conseiller les différents intervenants lors de l'implantation ou la mise à jour de programmes de formation.
2. Assurer l'accueil l'accompagnement et le soutien pédagogique auprès du nouvel enseignant.
3. Conseiller l'enseignant dans l'exercice de ses rôles d'expert, de guide, d'animateur et d'évaluateur.
4. Organiser le perfectionnement des enseignants.
5. Animer des réunions à caractère pédagogique.
6. Effectuer des travaux liés à la recherche et au développement.
7. Assurer la liaison entre la commission scolaire, le ministère de l'Éducation du Québec et les différents partenaires externes.
8. Effectuer des travaux liés à l'élaboration et à l'harmonisation des programmes de formation des divers ordres d'enseignement.
9. Collaborer à des activités liées à la promotion des services offerts.
10. Effectuer des travaux particuliers à la formation sur mesure.

Source : Rapport d'analyse de situation de travail – février 2000 – Corporation des conseillers et conseillères pédagogiques en formation professionnelle et technique.